

# Les Infos de Base

mercredi 30 janvier 2008  
volume 11, numéro 5  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

**Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

**Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec***

**Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada***



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 5 du 30 janvier 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 5 du 30 janvier 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 5 du 2 février 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 février 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 5 du 30 janvier 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 5 du 2 février 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 2 du 23 janvier 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 janvier 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

### **Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois*, s'est terminée le 30 septembre.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, ann. I, II.1.

*Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, C.T. 205842 du 186-12-07, (2008) 140 G.O. 2, 189, aa. 1, 2.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. II.

*Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, C.T. 205842 du 186-12-07, (2008) 140 G.O. 2, 189, a. 3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. I, II.

*Taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois*, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 378.

*Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2008-01 du 22-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 621], nouveau.

*Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, [R.R.Q., c. V-1.1, A.M. 2008-02 du 22-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 656], nouveau.

*Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.01.01], a. 5.2.

*Erratum*, (2008) 140 G.O. 2, 699.

*Règlement sur les valeurs mobilières*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 1], aa. 176-182, 186.1, 187, 189-189.4, 189.6-189.15, 252.2, 252.3, ann. XI, XII, XIII, XIV.

*Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, A.M. 2008-03 du 22-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 651, aa. 1-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la Taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. **E-15**, aa. 123, 165, 173, 212, 217-218.1, 236, 237, 248, 254-256, 256.2, 256.7-256.77, 274.11, ann. VII.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, aa. 2-7, 183-195.

*Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, L.R.C. 1985, ch. **F-8**, aa. 3.5, 3.7, 3.71, -3.72, 3.9, 3.91-3.93, 3.96-3.97, 4.4-4.5, 40, 9-12.01.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, aa. 139, 161-168.

*Loi sur l'Interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu*, L.R.C. 1985, ch. **I-4**, a. 4.2.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, a. 70.

*Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. **N-7**, aa. 18, 25.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, aa. 152-153.

*Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, L.R.C. 1985, ch. **O-7**, aa. 2, 2.1, 4.01, 5.3, 5.31-5.37, 13.01-13.17.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, aa. 145-150.

*Loi sur la Sécurité de la vieillesse*, L.R.C. 1985, ch. **O-9**, a. 2.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, a. 129.

*Loi fédérale sur les hydrocarbures*, L.R.C. **1985, ch. 36 (2e suppl.)**, a. 2.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, a. 129.

*Loi sur la protection du revenu agricole*, L.C. **1991, ch. 22**, aa. 2, 8, intertitre précédant l'article 13, intertitre précédant l'article 15, 15, 15.1, 16.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, aa. 154-160.

*Loi sur l'assurance-emploi*, L.C. **1996, ch. 23**, a. 101.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, a. 151.

*Loi électorale du Canada*, L.C. **2000, ch. 9**, aa. 143, 161, 169.

*Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vérification de résidence)*, L.C. 2007, ch. 37, aa. 1-3.

*Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*, L.C. **2002, ch. 9, art. 5**, a. 12.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, a. 196.

*Loi de 2001 sur l'Accise*, L.C. **2002, ch. 22**, aa. 58.1-58.3, 58.5, 58.6, 216, 240, ann. 1, 2.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, a. 197-208.

*Loi canadienne sur l'Épargne-études*, L.C. **2004, ch. 26**, aa. 12.1, 13.

*Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007*, L.C. 2007, ch. 35, aa. 176, 177.

*Loi sur l'immunité de la Banque des règlements internationaux*, L.C. **2007, ch. 35, art. 140**.

*Entrée en vigueur de la loi*.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.